OCOM M321.02 – CONSTRUIRE LES ÉLÉMENTS DE BIVOUAC

1. **Rendement.** Construire les éléments de bivouac.

2. **Conditions**

   a. Éléments fournis :

      (1) un exemple de schéma de bivouac,

      (2) une tresse blanche,

      (3) du carton bristol,

      (4) des marqueurs,

      (5) de la ficelle,

      (6) un couteau de poche,

      (7) de la supervision, et

      (8) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Un environnement de campagne pendant les heures de clarté.

3. **Norme.** Le cadet doit :

   a. établir les éléments de bivouac, y compris :

      (1) le quartier général,

      (2) l'approvisionnement,

      (3) le point de premiers soins,

      (4) le point d'incendie,

      (5) le point des PHL,

      (6) la route d'entrée et de sortie pour les véhicules de sécurité,

      (7) l'aire de stationnement,

      (8) l'aire de rassemblement,

      (9) le point d'eau,

      (10) l'aire de lavabos,

      (11) l'aire de cuisson,

      (12) l'aire des repas,

      (13) l'emplacement des déchets, et

      (14) les aires de coucher (pour hommes et femmes); et

   b. construire les éléments de bivouac, y compris :

      (1) le quartier général,

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

(2) l’approvisionnement,

(3) le point de premiers soins,

(4) le point d’incendie, et

(5) le point des PHL.

4. **Point d’enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Discuter des éléments de bivouac, y compris : a. la description des éléments, b. les matériaux de construction nécessaires, et c. les exigences concernant l’emplacement.	Exposé interactif	10 min	
PE2	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d’établir les éléments de bivouac y compris : a. le quartier général, b. l’approvisionnement, c. le point de premiers soins, d. le point d’incendie, e. le point des PHL, f. la route d’entrée et de sortie pour les véhicules de sécurité, g. l’aire de stationnement, h. l’aire de rassemblement, i. le point d’eau, j. l’aire de lavabos, k. l’aire de cuisson, l. l’aire des repas, m. le point des déchets, et n. les aires de coucher (pour hommes et femmes).	Démonstration et exécution	15 min	A2-036 (p. 3-58 à 3-61)
PE3	Expliquer et démontrer la façon de construire les éléments de bivouac et demander aux cadets de construire les éléments suivants : a. le quartier général, b. l’approvisionnement, c. le point de premiers soins, d. le point d’incendie, et e. le point des PHL.	Démonstration et exécution	60 min	A2-036 (p. 3-58 à 3-61)

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

5. **Durée**

a.	Introduction/Conclusion :	5 min
b.	Exposé interactif :	10 min
c.	Démonstration et exécution :	75 min
d.	Total :	90 min

6. **Justification**

   a. L’exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin d’initier les cadets à la construction de bivouac.

   b. La méthode d’instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 2 et 3, parce ce qu’elle permet à l’instructeur d’expliquer et de démontrer la construction des éléments de bivouac, tout en donnant aux cadets l’occasion de pratiquer cette compétence sous supervision.

7. **Documents de référence.** A2-036 A-CR-CCP-121/PT-001 Directeur - Cadets 3. (2000). *Livre de référence des Cadets royaux de l’Armée canadienne*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d’instruction**

   a. un exemple de schéma de bivouac,

   b. une tresse blanche,

   c. du carton bristol blanc,

   d. des marqueurs,

   e. de la ficelle, et

   f. un couteau de poche (un par groupe).

9. **Matériel d’apprentissage**

   a. une tresse blanche,

   b. du carton bristol, et

   c. des marqueurs.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

   a. Le cadet doit participer à l’activité et, dans la mesure du possible, exercer les fonctions d’un chef d’équipe et offrir du coaching aux cadets de l'étoile verte et de l'étoile rouge.

   b. Le ou les chefs d’équipe doivent recevoir une rétroaction au sujet de leur rendement, dans la mesure du possible, comme partie de l’OREN 303 (Exercer le rôle d’un chef d’équipe, section 4).

   c. Cet OCOM doit être enseigné dans le cadre de l’EEC – bivouac prévu.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.